

# ACTUALITÉ JURIDIQUE

## Droit et entreprises : les nouvelles convergences

**Barreau d'affaires.** L'association des avocats conseils d'entreprise (ACE), qui tenait son assemblée régionale le 7 mars, a renouvelé son bureau. Entretien avec son nouveau président : Thierry Viala, avocat associé au sein du cabinet Capstan et membre du conseil de l'ordre.

**Quel est le poids de l'association des Avocats conseils d'entreprise (ACE) au sein du barreau de Toulouse ?**

À la suite de la fusion, en 1991, des professions de conseil juridique et d'avocat, ces activités ont donné naissance à la nouvelle profession d'avocat qui opère désormais sur deux champs : en amont, sur le terrain du conseil que l'avocat peut donner à des particuliers ou, pour ce qui nous concerne au sein de l'ACE, à des chefs d'entreprise, et en aval, sur le terrain de la défense. L'ACE au sein de notre profession représente la sensibilité des avocats d'affaires qui ont vocation à être présents aux côtés des entreprises lors de leur constitution, la conquête de nouveaux marchés ou dans les moments difficiles lorsqu'il faut faire face à la crise. Nous sommes donc, au sein de l'ACE, véritablement imprégnés de la culture de l'entreprise, ce qui nous distingue sans doute du reste de la profession. Nous avons déjà un poids significatif par notre présence dans le monde des affaires comme en témoigne l'action conduite jusque-là par mon prédécesseur M<sup>e</sup> Stéphane Ruff.

Par ailleurs, lors des élections professionnelles, les votes nous laissent penser que nous sommes le premier des syndicats. C'est le signe d'une influence forte au sein du barreau de Toulouse, qui regroupe plus de mille avocats. L'ACE bénéficie aussi de cette influence parce que nous avons toujours été une force de proposition importante dans les débats qui concernent la profession.

**Comment évoluent les effectifs de l'ACE ? Parvenez-vous à attirer les jeunes avocats ?**

Nous souhaitons effectivement nous adresser aux plus jeunes, pour partager avec eux cette culture de l'entreprise et des affaires, les intéresser à la dimension conseil du métier et leur ouvrir des perspectives professionnelles.

Nous progressons aussi, parce que la dimension conseil a pris aujourd'hui une part très importante dans notre activité.

Il est en effet loin le temps où une entreprise n'allait consulter son avocat qu'au moment du contentieux. L'avocat est désormais présent auprès du chef d'entreprise, quelle que soit sa taille, du matin jusqu'au soir, 365 jours par an. Donc, oui, nous progressons parce que le métier du conseil se trouve aujourd'hui en cohérence avec le temps des affaires qui impose que l'on réfléchisse à la stratégie, y compris juridique, en amont. On détermine quels sont les modes les plus opérants au niveau juridique. Cela a deux vertus : l'une traditionnelle qui est d'éviter les risques, mais surtout cela permet d'optimiser les organisations, dans l'intérêt du chef d'entreprise et de la collectivité des salariés.

**Quel type d'entreprise ciblent les avocats conseils d'entreprise ?**

Nous sommes présents auprès des TPE et des PME, qui constituent l'essentiel des entreprises, mais aussi des grands groupes ainsi que des professions libérales. Nous sommes présents partout où se développent des flux d'affaires.

**Comment parvenez-vous à séduire les plus petites entreprises pour lesquelles consulter un avocat d'affaires peut constituer un coût important ?**

Sous l'impulsion du bâtonnier Carrère et avec le concours de l'ACE, le barreau de Toulouse a conclu l'an passé une convention avec la CGPME 31 qui permet aux entreprises d'avoir un premier contact avec un avocat sans que celui-ci ne soit facturé. Cela permet de cerner le projet ou la problématique de l'entreprise et de définir le cadre d'une mission. Voilà le type d'action que l'on peut mener, en allant au-devant de l'entreprise, ce qui est notre culture. Nous allons au contact des chefs d'entreprise pour leur montrer nos savoir-faire, qui visent soit à démêler des situations de crise, soit à opérer des montages juridiques qui génèrent de la plus-value pour l'entreprise.



Thierry Viala, président de l'ACE Midi-Pyrénées.

**En septembre dernier, une semaine avocat/entreprises avait également été organisée. Quel bilan en avez-vous tiré ?**

Il s'agissait d'une manifestation organisée par l'Ordre sous l'égide du Conseil national des barreaux en partenariat avec l'ACE. En ma qualité de membre du conseil de l'ordre, j'avais à ce titre organisé un colloque sur la coopération interentreprises.

Ce type d'action est du reste dans la droite ligne de ce que je compte faire à la tête de l'ACE. L'association regroupe un réseau, le barreau d'affaires, très présent et très influent sur le bassin et au-delà. Son action doit contribuer à faire émerger Toulouse et plus généralement l'agglomération, comme une place d'affaires en France et plus largement en Europe.

Nous sommes aujourd'hui dans une compétition internationale vive, mais aussi dans une compétition nationale, il faut l'admettre. Pour attirer les meilleurs investissements, il est important que tout le monde se mette à niveau, qu'il s'agisse des entreprises mais aussi de tous les intervenants au premier rang desquels on va trouver les avocats d'affaires.

que nous pourrions accompagner les mutations de nos clients.

C'est le message que nous voulons faire passer aux entreprises : le barreau toulousain possède des compétences dans des domaines très pointus et il est inutile d'aller les chercher ailleurs... Dans le fiscal, le social, mais aussi dans le domaine des contrats, des nouvelles technologies, des brevets et marques, du droit administratif, de l'environnement... Au sein de l'ACE, une des actions que nous mènerons sera de faire émerger cette plateforme de compétences aux services des entreprises.

**Votre rôle auprès des entreprises ne se réduit plus à formaliser des contrats ?**

Non. Au premier stade d'un projet économique, le chef d'entreprise se tourne vers l'avocat conseil et bâtit avec lui son projet. Quelles structures faut-il choisir ? Quels moyens humains faut-il réunir ? Quel montage financier mettre en œuvre ? Et surtout quel modus operandi allons-nous retenir pour optimiser l'organisation ?

**Votre rôle évolue donc vers le conseil stratégique...**

Oui, je pense que c'est à la fois, un conseil quotidien et un conseil stratégique. Dans ce mouvement permanent, où il faut sans cesse redéfinir les positions de l'entreprise, nous ne sommes plus une charge, nous sommes facteur de plus value.

**Comment cette dimension est-elle prise en compte dans la formation de l'avocat ?**

L'ACE s'est rapprochée de l'école des avocats auprès de laquelle nous avons eu une écoute extrêmement attentive. Ses dirigeants, M<sup>e</sup> Michel Sabaté, son président, et M<sup>e</sup> Frédéric Douchez, son directeur, se sont d'ailleurs investis pour que, dans le cursus de formation qui comprend des stages, ceux-ci s'opèrent également en entreprise afin de découvrir ses besoins et être, demain, mieux armés pour y

répondre. Grâce à leur action, ces stages s'opèrent dans les plus grandes entreprises, en France comme à l'étranger. Il faut saluer cette vision.

L'approche du conseil a été également intégrée dans les cours dispensés par l'école, dans le cadre desquels les membres de l'ACE interviennent beaucoup. Ce partenariat étroit avec l'école, est un des points que nous souhaitons poursuivre. Je proposerai à l'école de s'associer à toute action de l'ACE pour ouvrir des perspectives aux jeunes et leur montrer également tous les domaines sur lesquels ils peuvent intervenir.

**Quels sont vos autres objectifs à la tête de l'ACE ?**

Je voudrais me tourner également vers les juristes d'entreprise qui sont nos relais dans l'entreprise et envisager avec eux un partenariat. Il pourrait prendre la forme de rencontres régulières pour cerner les besoins des entreprises et faire connaître nos savoir-faire. Je souhaite également que les avocats d'affaires suscitent l'événement à l'occasion d'un colloque annuel pour mieux faire connaître le champ de nos compétences.

Enfin, je veux accentuer la présence des avocats d'affaires dans les médias. Car il ne suffit pas de vouloir faire émerger une plateforme de compétences, encore faut-il que les médias relaient l'information et diffusent notre savoir-faire.

PROPOS RECUEILLIS PAR  
AGNÈS BERGON

### NOUVEAU BUREAU

À l'issue de l'assemblée régionale de l'ACE, le bureau de l'association est composé ainsi :

Thierry Viala, président ; Stéphane Ruff, président d'honneur ; Jean Pascal Couturier et Laurent Soucaze, vice-présidents ; Olivier Ganne, secrétaire ; Pierre Soullignac, trésorier ; Thierry Carrère et Sarah Bright Thomas, administrateurs.